



RD 301 TRAVAUX DE REFECTION sur  
RD 57 du PR 18+528 au PR 19+573 et RD  
86 du PR 17+396 au PR 18+189 sur la  
commune de Houdain

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n° 202662M0333

Procédure adaptée ouverte

Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées  
du Code de la commande publique

**Date et heure limite de remise des plis : ~~16 / 06 / 2026 à 16 H 00~~**

**Report au 22/06/2026 – 16 H 00**

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
Hôtel du Département  
Rue Ferdinand Buisson  
62018 Arras Cedex 9  
Téléphone : 03 21 21 67 31  
Plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : RD 301 TRAVAUX DE REFECTION sur RD 57 du PR 18+528 au PR 19+573 et RD 86 du PR 17+396 au PR 18+189 sur la commune de Houdain

Code CPV	Libellé CPV
45233120-6	Travaux de construction de routes

A titre indicatif, les prestations débuteront à compter du 3 AOUT 2026

## ■ Forme du contrat

**Marché ordinaire de travaux**

## ■ Allotissement :

Les prestations du contrat ne font l'objet d'aucune décomposition.

## ■ Modalités de financement et de paiement :

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Budget départemental - Mandat administratif - Délai global de paiement de 30 jours.

La forme des prix du marché est la suivante : Ferme actualisable

# 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

## ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique.

## ■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes :

Variante autorisée	Descriptif
<b>Variante autorisée sur la couche de base en GB4 sur la RD57 ( rue Jean Jaures ) entre la RD341 et la rue de Verdun</b>	Type de solution : Alternative à la solution de base Une variante est autorisée uniquement sur la couche de base en grave bitume de classe 4 dont les caractéristiques pourront être adaptées au produit entreprise dans la limite de la norme de dimensionnement NF P 98-086, en particulier les valeurs maximales applicables aux enrobés d'assise.

Variante autorisée	Descriptif

### **Modalités générales applicables aux variantes**

En application des articles R2151 -8 à R2151-10 du Code de la Commande Publique, les variantes sont autorisées.

Les candidats qui présentent des variantes doivent également remettre une offre pour la solution de base.

### **Le nombre de variantes proposées éventuellement par l'entreprise est limité à : 1**

Les exigences minimales que les variantes doivent respecter et les modalités de leur présentation sont les suivantes :

Rappel seule une variante est autorisée sur la couche de base de la rue de Jean Jaurès en remplacement des 12 cm de GB4 prévue en considérant :

- Conservation de la couche de roulement à 6 cm de BBSG 0/10 porphyre de classe 3
- Couche structurelle de base en matériaux hydrocarbonés, avec présentation du calcul de dimensionnement structurel en considérant :

- les hypothèses de dimensionnement sont les suivantes

- Trafic 275 PL/j/sens

- Portance sous renforcement de 150 MPa

- CAM = 0.5 et risque de calcul = 5% pour une structure bitumineuse (norme NF P 98-086)

- taux d'accroissement du trafic de 2%

- durée de vie de 20 ans

- les performances des matériaux proposés seront conformes à la norme de dimensionnement NF P 98-086, en particulier les valeurs maximales applicables aux enrobés d'assise.

Les calculs des quantités de la variante devront être présentés et devront considérer les tonnages actuellement prévus considérer les épaisseurs de l'offre de base et se limiter à faire varier l'épaisseur prévue au profit de l' épaisseur variante. Le unitaire de prix du rabotage( I-201) pourra être modifié, mais pas la quantité puisque les m2 restent les mêmes. Les quantités de matériaux mis en remblai du maître d'œuvre ( prix I202) ne devront pas être modifiées. Toutes erreurs de calcul ou erreurs ne tenant pas compte des éléments ci-dessus feront que l'offre variante sera considérée comme non recevable.

### **Modalités de présentation de la variante :**

Ces modalités de présentation sont décrites au paragraphe « contenu de l'offre » ci-après.

### **Jugement des offres de base / variantes**

Les offres pour la solution de base seront examinées.

Les offres pour les variantes proposées seront ensuite examinées.

Il sera ensuite procédé à un classement global de toutes les offres (base et variantes)

#### **■ Forme juridique de l'attributaire :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R 2142-21 du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R 2142-21 du Code de la Commande Publique.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R 2142-24 du Code de la Commande Publique.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique :**

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

L'identification des opérateurs économiques pour accéder au dossier de consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, le Département du Pas-de-Calais souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait que s'identifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

■ **Echanges électroniques :**

Dans le cadre de la consultation, le pouvoir adjudicateur communique de façon électronique via la plateforme de dématérialisation avec le soumissionnaire (courriers de réclamation des justificatifs de la candidature, courriers de réclamation des pièces fiscales et sociales, envoi du marché, courrier de rejet, etc.). En conséquence, les candidats préciseront, lors de la remise de leur offre, une adresse mail accessible et consultable.

**L'adresse mail qui sera utilisée sera celle qui figurera au DC1.**

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation et son annexe ;
- l'acte d'engagement remis à titre indicatif ;
- les imprimés DC1, DC2 et DC4 (dernière version en vigueur) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes éventuelles ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes éventuelles ;
- le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires ;
- le Détail Estimatif ;
- le dossier de plans :
  - Plan de situation
  - Plans des travaux
  - Plan de phasage
  - Plan travaux de bordures
- le plan général de coordination (PGCSPS).

■ **Modification du dossier de consultation :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Le pouvoir adjudicateur informera alors tous les candidats dans les dispositions respectueuses du principe d'égalité.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Si la date limite pour la remise des offres est reportée, alors la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

#### ■ Remise des plis par voie électronique :

Les candidats doivent déposer leurs plis par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

**Il est recommandé pour le nommage des documents transmis, de ne pas utiliser d'accent, de symbole, et de les nommer en utilisant le moins de caractères possibles, ceci afin de ne pas perturber ou rendre impossible leur ouverture.**

Remarque : Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat pour un même lot, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier (Voir modalités en annexe).

#### ■ Contenu des plis :

##### ➤ Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- Les documents relatifs à la candidature ;
- Les documents relatifs à l'offre.

##### ➤ Contenu de la candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
(DC1) Lettre de candidature	Lettre de candidature (DC1) dernière version en vigueur
(DC2) Déclaration du candidat	Déclaration du candidat (DC2) dernière version en vigueur
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années.
Outillage, matériel et équipement technique	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont dispose le candidat pour la réalisation de marchés de même nature.
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des DC1 et DC2 aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles. Dans ce cas, les candidats ne peuvent pas se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises. Ils doivent fournir tous les justificatifs exigés pour la présentation des candidatures.

Les formulaires DC sont téléchargeables sur le site suivant :

- <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Capacités des autres opérateurs économiques invoqués à l'appui de la candidature :

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques. Dans ce cas, l'opérateur économique devra joindre les mêmes documents que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur, hormis le DC1 pour le cotraitant.

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou d'établissement.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Conformément à l'article R 2144-7 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur. Concernant l'attestation fiscale, celle-ci devra dater de moins de 6 mois. Ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

➤ Contenu de l'offre :

**NB : l'acte d'engagement ne sera requis que du candidat retenu. Il n'est donc pas demandé de le remettre au moment de la remise de l'offre.**

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
BPU	Bordereau des prix du lot concerné, cadre ci-joint à compléter intégralement sans modification
DE	Détail estimatif du lot concerné, cadre ci-joint à compléter intégralement sans modification

Document	Descriptif
Mémoire technique	<p>Mémoire technique et environnemental du lot concerné comprenant tous les éléments repris ci-après.</p> <p><b><u>En cas de groupement, le candidat fournira un seul et même mémoire reprenant ses éléments et ceux de son(ses) cotraitant(s). Dans le cas où plusieurs mémoires sont remis dans l'offre, seul le mémoire du mandataire sera pris en compte pour l'analyse des offres.</u></b></p> <p><b><u>Le mémoire comprendra :</u></b></p> <p><b><u>POUR LE VOLET TECHNIQUE :</u></b></p> <p><b><u>1.Les certificats et agréments des principaux produits prévus au marché :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grave bitume de classe 4 0/14 calcaire</li> <li>- BBSG 0/10 porphyre de classe 3</li> </ul> <p><b><u>2.Contrôle :</u></b></p> <p>Présentation des moyens techniques et des procédures des contrôles d'exécution des travaux ; les références aux articles du CCTP seront précisées.</p> <p><b><u>3.Dossier métrés :</u></b></p> <p>Présentation des moyens qui seront mis en œuvre d'un point de vue technique et organisationnel afin de réaliser le dossier des métrés de travaux qui présenteront les travaux réalisés de manière à justifier chaque quantité de matériaux ou forfait exécutés lors du chantier.</p> <p><b><u>4.Modalités de réalisation incluant :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la période de préparation des travaux et du planning de réalisation ;</li> <li>- Présentation des différentes étapes de chaque phase de travaux et modalités de réalisation avec présentation des moyens humains et matériels envisagés.</li> </ul> <p><b><u>Chapitre ENVIRONNEMENTAL</u></b></p> <p><b><u>La gestion des déchets de chantier (SOSED) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La liste des déchets générés par le chantier, établie par rapport au détail estimatif</li> <li>- La classification de ceux-ci par rapport à la réglementation</li> <li>- Les dispositions envisagées par le candidat pour en assurer le tri et le stockage sur le chantier et la propreté et le bon état du chantier</li> <li>- Les dispositions envisagées par le candidat pour valoriser les déchets valorisables, ainsi que les sites de valorisation envisagées et la preuve de leur agrément</li> <li>- Les dispositions envisagées par le candidat pour l'élimination des déchets ultimes, ainsi que les sites d'élimination envisagés et la preuve de leur agrément</li> <li>- Les dispositions envisagées par le candidat pour assurer la traçabilité et l'information du maître d'œuvre</li> </ul> <p><b><u>L'ensemble des dispositions écologiques et durables proposées par le candidat pour la réalisation des travaux (hors gestion des déchets SOPRE) (Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositions internes entreprises mises en œuvre dans le cadre de la</li> </ul>

Document	Descriptif
	<p><b>réalisation des travaux.</b></p> <p><b>- Incorporations d'agrégats recyclés dans les formulations d'enrobés : Calcul de la Moyenne pondérée des Taux d'incorporation d'agrégats d'enrobés</b></p> <p>Le candidat devra indiquer, pour chacun des produits à mettre en œuvre sur le chantier, les taux d'agrégats recyclés envisagés dans la formulation, ainsi que la moyenne pondérée de ces taux d'agrégats, selon les quantités prévues au détail estimatif pour les matériaux hydrocarbonés : GB + BBSG + BB 0/6, tout en respectant les objectifs de performance indiqués au CCTP. L'attention du candidat est attirée sur le fait que le titulaire du marché sera engagé sur les taux indiqués, et qu'en cas de non-respect de ceux-ci, une pénalité est prévue au CCAP. Dans le cas où la moyenne pondérée n'est pas calculée, au prorata des quantités du détail estimatif, ou, et si celle-ci n'est pas présentée avec le détail du calcul, les éléments seront considérés comme non fournis.</p> <p>La provenance des matériaux recyclés devra être précisée. En cas d'absence de précision les éléments seront considérés comme non fournis.</p> <p>Nota : En raison des problèmes d'uni enregistré sur différents chantiers le pourcentage d'agrégats recyclés sera limité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à 10 % d'agrégats d'enrobés recyclés pour matériaux en couche de roulement sur BBSG 0/10 porphyre à liant modifié et BBTM acoustique</li> <li>à 30 % d'agrégats d'enrobés recyclés pour couche de roulement en BBSG 0/10 porphyre</li> <li>à 40 % d'agrégats d'enrobés recyclés pour couche de structure en grave bitume et BBSG 0/10 calcaire.</li> </ul> <p>Les fiches de formulation présentées doivent correspondre au taux affiché dans le cas contraire les éléments seront considérés comme non fournis.</p>

- **Pour chaque solution de variante proposée :**

**NB : l'acte d'engagement spécifique à la variante ne sera requis que du candidat retenu. Il n'est donc pas demandé de le remettre au moment de la remise de l'offre.**

La variante proposée devra impérativement comprendre :

Document	Descriptif
BPU	Bordereau des prix adaptée à la variante
DE	Détail estimatif adapté à la variante
Notice	Notice explicative qui présentera techniquement la variante avec le calcul de vérification de dimensionnement et les calculs de quantité
Liste des modifications	Liste des modifications aux clauses administratives et / ou techniques nécessaires à l'adaptation et à la mise en œuvre de la solution de variante proposée (si cela est nécessaire).

Document	Descriptif
Mémoire technique	<p>Mémoire technique et environnemental adapté à la variante comprenant tous les éléments repris ci-après.</p> <p><b><u>En cas de groupement, le candidat fournira un seul et même mémoire reprenant ses éléments et ceux de son(ses) cotraitant(s). Dans le cas où plusieurs mémoires sont remis dans l'offre, seul le mémoire du mandataire sera pris en compte pour l'analyse des offres.</u></b></p> <p><b><u>Le mémoire comprendra :</u></b></p> <p><b><u>POUR LE VOLET TECHNIQUE :</u></b></p> <p><b><u>1.Les certificats et agréments des principaux produits prévus au marché :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériau variantant la GB4</li> <li>- BBSG 0/10 porphyre de classe 3</li> </ul> <p><b><u>2.Contrôle :</u></b></p> <p>Présentation des moyens techniques et des procédures des contrôles d'exécution des travaux ; les références aux articles du CCTP seront précisées.</p> <p><b><u>3.Dossier métrés :</u></b></p> <p>Présentation des moyens qui seront mis en œuvre d'un point de vue technique et organisationnel afin de réaliser le dossier des métrés de travaux qui présenteront les travaux réalisés de manière à justifier chaque quantité de matériaux ou forfait exécutés lors du chantier.</p> <p><b><u>4.Modalités de réalisation incluant :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la période de préparation des travaux et du planning de réalisation ;</li> <li>- Présentation des différentes étapes de chaque phase de travaux et modalités de réalisation avec présentation des moyens humains et matériels envisagés.</li> </ul> <p><b><u>Chapitre ENVIRONNEMENTAL</u></b></p> <p><b><u>La gestion des déchets de chantier (SOSED) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La liste des déchets générés par le chantier, établie par rapport au détail estimatif</li> <li>- La classification de ceux-ci par rapport à la réglementation</li> <li>- Les dispositions envisagées par le candidat pour en assurer le tri et le stockage sur le chantier et la propreté et le bon état du chantier</li> <li>- Les dispositions envisagées par le candidat pour valoriser les déchets valorisables, ainsi que les sites de valorisation envisagées et la preuve de leur agrément</li> <li>- Les dispositions envisagées par le candidat pour l'élimination des déchets ultimes, ainsi que les sites d'élimination envisagés et la preuve de leur agrément</li> <li>- Les dispositions envisagées par le candidat pour assurer la traçabilité et l'information du maître d'œuvre</li> </ul> <p><b><u>L'ensemble des dispositions écologiques et durables proposées par le candidat pour la réalisation des travaux (hors gestion des déchets SOPRE) (Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositions internes entreprises mises en œuvre dans le cadre de la</li> </ul>

Document	Descriptif
	<p><b>réalisation des travaux.</b></p> <p><b>- Incorporations d'agrégats recyclés dans les formulations d'enrobés : Calcul de la Moyenne pondérée des Taux d'incorporation d'agrégats d'enrobés</b></p> <p>Le candidat devra indiquer, pour chacun des produits à mettre en œuvre sur le chantier, les taux d'agrégats recyclés envisagés dans la formulation, ainsi que la moyenne pondérée de ces taux d'agrégats, selon les quantités prévues au détail estimatif pour les matériaux hydrocarbonés : GB + BBSG + BB 0/6, tout en respectant les objectifs de performance indiqués au CCTP. L'attention du candidat est attirée sur le fait que le titulaire du marché sera engagé sur les taux indiqués, et qu'en cas de non-respect de ceux-ci, une pénalité est prévue au CCAP. Dans le cas où la moyenne pondérée n'est pas calculée, au prorata des quantités du détail estimatif, ou, et si celle-ci n'est pas présentée avec le détail du calcul, les éléments seront considérés comme non fournis.</p> <p>La provenance des matériaux recyclés devra être précisée. En cas d'absence de précision les éléments seront considérés comme non fournis.</p> <p>Nota : En raison des problèmes d'uni enregistré sur différents chantiers le pourcentage d'agrégats recyclés sera limité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à 10 % d'agrégats d'enrobés recyclés pour matériaux en couche de roulement sur BBSG 0/10 porphyre à liant modifié et BBTM acoustique</li> <li>à 30 % d'agrégats d'enrobés recyclés pour couche de roulement en BBSG 0/10 porphyre</li> <li>à 40 % d'agrégats d'enrobés recyclés pour couche de structure en grave bitume et BBSG 0/10 calcaire.</li> </ul> <p>Les fiches de formulation présentées doivent correspondre au taux affiché dans le cas contraire les éléments seront considérés comme non fournis.</p>

■ **Langue de rédaction des propositions :**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Unité monétaire :**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro.

## 4. JUGEMENTS DES OFFRES

■ **Admission des candidatures : Garanties professionnelles, techniques et financières**

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R 2142-1 à 2142-14, de l'article R 2142-25, et des articles R 2143-3 et R 2143-16 du Code de la Commande Publique ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au paragraphe « contenu des plis / contenu de la candidature » du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques professionnelles et financières suffisantes eu égard à l'objet du marché ne sont pas admises.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'accorder un délai supplémentaire aux candidats pour produire les éléments manquants.

Au-delà de ce délai et à défaut de production des éléments manquants, la candidature sera jugée irrecevable (articles R 2144-1 à R 2144-7 du Code de la Commande Publique).

■ Critères de jugement des offres :

L'analyse des offres se fait selon les critères pondérés suivants, où chaque entreprise se voit attribuer une note sur 100 points :

Critère de jugement des offres	Pondération
<b>Prix</b> : Le calcul des points par entreprise sera déterminé sur la base de la formule : Nb de points = ((70 x montant offre mini/montant offre)).	<b>70</b>
<b>Valeur technique</b> : Pertinence des éléments remis par le candidat dans son mémoire technique selon les critères ci-après définis.	<b>15</b>
<b>Valeur environnementale</b> : Pertinence des éléments remis par le candidat dans son mémoire technique selon les critères ci-après définis.	<b>15</b>

Les valeurs définies « au critère de jugement des offres » sont ensuite analysées sur la base du mémoire technique, à travers la grille suivante :

VALEUR TECHNIQUE	Pondération
<p><b><u>1. Les certificats et agréments des principaux produits prévus au marché (4 points) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grave bitume de classe 4 0/14 calcaire (ou matériau variantant la GB4) ..... 2 points</li> <li>- BBSG 0/10 porphyre de classe 3..... 2 points</li> </ul> <p>Les éléments fournis n'exonèrent pas le titulaire du respect du cahier des charges au moment de l'exécution.</p> <p><b><u>Barème de notation (sous-critère 1) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aucun point</b> : l'entreprise ne répond pas à la question ou les produits sont sans pertinence au regard du CCTP.</li> <li>- <b>Moitié des points</b> : l'entreprise répond à la question en détaillant les produits mais ceux-ci ne sont pas totalement pertinents au regard du CCTP.</li> <li>- <b>Totalité des points</b> : l'entreprise répond avec des produits pertinents au regard du CCTP.</li> </ul>	<b>15 points</b>
<p><b><u>2. Contrôle (1 point) :</u></b></p> <p>Présentation des moyens techniques et des procédures des contrôles d'exécution des travaux ; les références aux articles du CCTP seront précisées.</p>	
<p><b><u>3. Dossier métrés (4 points) :</u></b></p> <p>Présentation des moyens qui seront mis en œuvre d'un point de vue technique et organisationnel afin de réaliser le dossier des métrés de travaux qui présenteront les travaux réalisés de manière à justifier chaque quantité de matériaux ou forfait exécutés lors du chantier.</p>	

<p><b><u>4.Modalités de réalisation incluant (6 points) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la période de préparation des travaux et du planning de réalisation.... <b>2 points</b></li> <li>- Présentation des différentes étapes de chaque phase de travaux et modalités de réalisation avec présentation des moyens humains et matériels envisagés.. <b>4 points</b></li> </ul> <p><b><u>Barème de notation (pour les sous-critères 2, 3 et 4) :</u></b></p> <p><b>Aucun point :</b> l'entreprise ne répond pas au besoin et aux caractéristiques du chantier  <b>Moitié des points :</b> l'entreprise répond partiellement au besoin et aux contraintes du chantier ou de façon insuffisante  <b>Totalité des points :</b> l'entreprise répond totalement au besoin et aux caractéristiques du chantier.</p>	
<b>VALEUR ENVIRONNEMENTALE</b>	
<p><b><u>1.La gestion des déchets de chantier (SOSED) (7 points) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La liste des déchets générés par le chantier, établie par rapport au détail estimatif <b>1 point</b></li> <li>- la classification de ceux-ci par rapport à la réglementation..... <b>1 point</b></li> <li>- Les dispositions envisagées par le candidat pour en assurer le tri et le stockage sur le chantier, la propreté et le bon état du chantier ..... <b>2 points</b></li> <li>- Les dispositions envisagées par le candidat pour valoriser les déchets valorisables, ainsi que les sites de valorisation envisagés et la preuve de leur agrément..... <b>1 point</b></li> <li>- Les dispositions envisagées par le candidat pour l'élimination des déchets ultimes, ainsi que les sites d'élimination envisagés et la preuve de leur agrément.. <b>1 point</b></li> <li>- Les dispositions envisagées par le candidat pour assurer la traçabilité et l'information du maître d'œuvre ..... <b>1 point</b></li> </ul> <p><b><u>2.L'ensemble des dispositions écologiques et durables proposées par le candidat pour la réalisation des travaux du chantier en objet (hors gestion des déchets SOPRE) (Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement) (8 points)</u></b></p> <p><b>L'ensemble des dispositions écologiques et durables proposées par le candidat pour la réalisation des travaux (hors gestion des déchets SOPRE) (Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositions internes entreprises mises en œuvre dans le cadre de la réalisation des travaux ..... <b>2 points</b></li> </ul> <p><b><u>Barème de notation (pour les sous-critères ci-dessus) :</u></b></p> <p><b>Aucun point :</b> l'entreprise ne répond pas au besoin et aux caractéristiques du chantier  <b>Moitié des points :</b> l'entreprise répond partiellement au besoin et aux contraintes du</p>	<b>15 points</b>

chantier ou de façon insuffisante

**Totalité des points** : l'entreprise répond totalement au besoin et aux caractéristiques du chantier.

**- Incorporations d'agrégats recyclés dans les formulations d'enrobés :  
Calcul de la Moyenne pondérée des Taux d'incorporation d'agrégats d'enrobés**

Le candidat devra indiquer, pour chacun des produits à mettre en œuvre sur le chantier, les taux d'agrégats recyclés envisagés dans la formulation, ainsi que la moyenne pondérée de ces taux d'agrégats, selon les quantités prévues au détail estimatif pour les matériaux hydrocarbonés : GB + BBSG + BB 0/6, tout en respectant les objectifs de performance indiqués au CCTP. L'attention du candidat est attirée sur le fait que le titulaire du marché sera engagé sur les taux indiqués, et qu'en cas de non-respect de ceux-ci, une pénalité est prévue au CCAP. Dans le cas où la moyenne pondérée n'est pas calculée, au prorata des quantités du détail estimatif ; ou, et si celle-ci n'est pas présentée avec le détail du calcul, les éléments seront considérés comme non fournis. La provenance des matériaux recyclés devra être précisée. En cas d'absence de précision les éléments seront considérés comme non fournis.

Nota : En raison des problèmes d'uni enregistré sur différents chantiers le pourcentage d'agrégats recyclés sera limité à :

- à 10 % d'agrégats d'enrobés recyclés pour matériaux en couche de roulement sur BBSG 0/10 porphyre à liant modifié et BBTM acoustique
- à 30 % d'agrégats d'enrobés recyclés pour couche de roulement en BBSG 0/10 porphyre
- à 40 % d'agrégats d'enrobés recyclés pour couche de structure en grave bitume et BBSG 0/10 calcaire.

Les fiches de formulation présentées doivent correspondre au taux affiché dans le cas contraire les éléments seront considérés comme non fournis.

**Nombre de points**

**Taux ≤ 20%..... 0**

**20% < Taux < 30%..... 3**

**Taux ≥ 30 % ..... 6**

Sur la base de critères énoncés ci-dessus, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

**En cas de discordance constatée dans une offre, le bordereau des prix prévaudra sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.**

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées d'office et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

■ **Négociations :**

Les négociations ne sont pas autorisées pour cette consultation.

■ **Signature des documents en fin de procédure :**

Seul le candidat informé que son offre est retenue devra signer le contrat,

Dans ce cas, l'acte d'engagement devra être daté et signé par le représentant qualifié de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaire du marché.

L'acte d'engagement devra être signé, de préférence via la plateforme de dématérialisation (<https://marchespublics596280.fr>) et au moyen d'un certificat de signature valide au format électronique PADES (signature « enveloppée » dans le document PDF).

Une signature manuscrite scannée ne sera pas acceptée car n'a aucune valeur juridique.

Dans le cadre de la signature électronique, les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1366 et 1367 du Code civil. Cela concerne également les éventuels sous-traitants qui signeront électroniquement l'acte spécial de sous-traitance.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

### ■ Renseignements administratifs et techniques :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Cette demande devra être effectuée sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>

Une réponse leur sera adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

### ■ Instances chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Lille. 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039  
59014 Lille Cedex  
Téléphone : 03 59 54 23 42  
Télécopie : 03 59 54 24 45  
URL : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Greffe du Tribunal administratif de Lille. 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039  
59014 Lille Cedex  
Téléphone : 03 59 54 23 42  
Télécopie : 03 59 54 24 45  
URL : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

Cette juridiction peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## ANNEXE RELATIVE A LA DEMATERIALISATION

Les échanges d'informations intervenant dans le cadre de cette consultation font l'objet d'une transmission par voie électronique.

### ARTICLE 1 : MODALITES DE TELECHARGEMENT DU DCE

1.1) Le Dossier de consultation est disponible et téléchargeable gratuitement sur le site Internet : <https://marchespublics596280.fr>

1.2) Afin de décompresser et lire les documents mis en ligne par la personne publique, les soumissionnaires doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

.zip  
.docx (Word)  
.xlsx (Excel)  
.pdf

### ARTICLE 2 : MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES PAR VOIE DEMATERIALISEE

2.1) La procédure de dépôt des plis : elle est détaillée sur le site <https://marchespublics596280.fr>  
Pour les pré-requis techniques merci de vous référer aux indications figurant à la rubrique "pré-requis" de la plateforme.

2.2) Signature électronique :

Seul le candidat informé que son offre est retenue devra signer le contrat.

L'acte d'engagement devra être daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaire du marché.

Dans le cadre de la signature électronique, les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature selon les exigences posées aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Attention, l'obtention d'un certificat peut prendre plusieurs semaines.

2.2.1) Exigences quant au certificat :

Ce certificat doit être conforme au règlement Eidas.

Il appartient au candidat de s'assurer que son certificat est conforme au règlement Eidas.

Si le certificat utilisé n'est pas référencé sur une liste de confiance, le candidat doit fournir :

1°) tout élément permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé :

- a) preuve de la qualification de l'Autorité de certification ou compte-rendu d'audit,
- b) politique de certification,
- c) adresse du site internet du référencement de l'Autorité de certification par le pays d'établissement,
- d) etc.

2°) les outils techniques de vérification du certificat :

- a) chaîne de certification complète jusqu'à l'Autorité de Certification racine,
- b) adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation des certificats

(CRL).

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

## 2.2.2) Exigences quant à l'outil de signature

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui de la plateforme du Département, il doit :

- 1°) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- 2°) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Ainsi, le signataire doit transmettre les éléments suivants :

- 1°) Indication du format de signature utilisé :
  - a) format technique (XAdES, CAdES ou PAdES),
  - b) mode d'accès à la signature ("signature enveloppée" ou "signature détachée"),
  - c) extension du fichier informatique du jeton de signature en cas de signature détachée (ex: extension "\*.xml").
- 2°) Indication de l'outil de signature utilisé :
  - a) nom de l'outil,
  - b) éditeur,
  - c) description succincte (ex : site Internet de présentation)
- 3°) Indication de l'outil de vérification de signature correspondant, devant être accessible par l'acheteur public :
  - a) lien internet de récupération de l'outil ou fourniture de l'outil lui-même
  - b) notice d'utilisation en langue française
  - c) présentation de l'installation : type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.
  - d) procédure de vérification alternative en cas d'installation ou de vérification impossible pour l'acheteur : contact à joindre, support distant, support sur site, etc.

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

## 2.2.3) Exigences quant à la qualité du détenteur du certificat

Ce certificat de signature doit être détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation. Le candidat doit fournir la délégation de pouvoir accordée au titulaire du certificat.

### **ARTICLE 3 : COPIE DE SAUVEGARDE**

NB : La copie de sauvegarde ne se substitue pas au dépôt de l'offre par voie dématérialisée.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis dans les conditions prévues à l'article R 2132-11 du Code de la Commande Publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Cette copie peut être présentée sur support papier ou sur support physique électronique, et remis contre récépissé, ou adressée à :

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
Pôle Ressources et Accompagnement  
Direction des achats et de l'accompagnement juridique

Secrétariat de la DAAJ  
126, rue d'Amiens  
62018 ARRAS Cedex 09

Horaires d'ouverture du secrétariat : de 9H00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 du lundi au vendredi hors jours fériés.

Si la copie de sauvegarde est envoyée par courrier, elle devra l'être à l'adresse sus mentionnée par pli recommandé avec accusé de réception.

La copie de sauvegarde devra porter la mention suivante :

Dénomination sociale et adresse du candidat :
Objet de la consultation : 202662M0333 - RD 301 TRAVAUX DE REFECTION sur RD 57 du PR 18+528 au PR 19+573 et RD 86 du PR 17+396 au PR 18+189 sur la commune de Houdain
<b>COPIE DE SAUVEGARDE</b> « Ouverture réservée au service destinataire »

Les copies de sauvegardes qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas retenues et seront détruites.